



Plis électoraux

Exigeons une juste compensation

La Poste devrait être retenue par le Ministère de l'Intérieur pour le traitement et la distribution des plis électoraux pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.

Le service public postal est incontournable pour desservir l'ensemble des foyers sur tout le territoire. Le sérieux, la qualité et la rapidité du service rendu par les postiers sont unanimement reconnus.

Ce travail supplémentaire important pour toute la nation, pour la démocratie justifie pleinement que chaque postier perçoive une juste rémunération.

Tous les facteurs et tous les agents concernés par ce travail supplémentaire doivent percevoir une juste rétribution pour cette distribution particulière et exceptionnelle.

Outre le poids des sacoches et des dépôts relais, la distribution de ce type de matériel occasionne toujours des difficultés supplémentaires pour insérer nombre de ces plis dans des boîtes aux lettres non normalisées.

A cela se rajoute le renouvellement de cartes électorales, qui occasionne du travail supplémentaire avec un traitement particulier des retours.

La Poste voudrait intégrer les plis électoraux pour minorer, voire supprimer toute rémunération supplémentaire.

Il n'existe pas de règle nationale présentée, négociée en matière de compensation. Les DOTC ou directions locales ont toute latitude pour décider de mesures, avec une grande diversité selon les endroits.

Lors des précédents scrutins, la lutte a permis d'obtenir des rémunérations parfois multipliées par trois.

La CGT exige l'ouverture de négociations dans chaque DOTC et au niveau des services sur une base minimale nationale de :

- 1 heure pour 30 plis pour l'ensemble des facteurs pour chaque tour.
- Une compensation supplémentaire pour les tournées dotées de CHM (casiers verticaux).
- 5 heures pour chaque scrutin, pour tous les autres agents participants au traitement des plis (manutention, tri, traitement des rebuts...)
- Possibilité de multiplier les dépôts relais selon les besoins, dans le respect des charges réglementaires.
- Possibilité d'étalement le plus large possible, selon la charge.

La CGT refuse que cette charge supplémentaire de travail soit intégrée sans compensation à la tournée.

Signez massivement la pétition de la CGT, déposez la en masse auprès des directions pour exiger l'ouverture de négociations immédiates et gagner une juste compensation pour la distribution des plis électoraux

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

NOM : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Facultatif : ☎ (perso.) ☎ (profes.)
 Grade/Classification Métier :
 Service/Bureau (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
 263, rue de Paris - Case 545
 - 93515 Montreuil Cedex -
 Tél. : 01 48 18 54 00 -
 Fax : 01 48 59 25 22 -
 C.C.P. Paris 20376 D
<http://www.cgt-fapt.fr>
 e-mail : fede@cgt-fapt.fr